

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Éducation nationale

NIF n° 099343019058609

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Wilaya de Mila

Direction de l'éducation

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 et portant réglementation des marchés publics et des délégations de de service public et et l'article 46 du décret présidentiel 12-23 daté le 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics ,la direction de l'éducation de la wilaya de Mila informe les entrepreneurs ayant somissionné dans le cadre de l'opération :

**Renouvellement des équipements scolaires et ses composants pour le cycle moyen
de la wilaya de mila.**

objet de l'avis d'appel d'offres ouvert paru aux quotidiens EL chaebe en date de 24-09-2025 et Le Quotidien de constantine en date de 24/09/2025 et les journaux électroniques Dz news en date de 28-09-2025 et El Hirak Alikhbari en date de 28-09-2025 que les marchés ont été attribués à titre provisoire aux fournisseurs :

PROJETS	ENTREPRISES N.I.F	NOTE TECHNI- QUE	MONTANT EN TTC	DELAIS DE LIVRAISON	DELAJ DE GARA -NTIE	OBSERVATION
LOT 01 : Renouvellement d'équipement scolaire.	Khatib Mohamed 19743020194115504300	30.00	13.300.000.00 DA	45 jours	/	-Qualifié techniquement -Offre moins disante.
LOT 03 : Renouvellement et pose Kit de sonorisation	EURL El Watania 000616097437099	42.00	2.344.776.00 DA	05 jours	24 mois	-Qualifié techniquement -Offre moins disante.

Les soumissionnaires qui contestant Ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des Marchés dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et au BOMOP conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de dervice public. Si le dixième jour coïncide à un jour de repos ou un jour férié, le dépôt sera reporté au jour de travail suivant.

conformément a l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de dervice public, la direction de l'éducation invite les autres somissionnaires à se rapprocher de ses services dans un delai de 03 jours à partir de la première parution du présent avis pour consulter les résultats détaillés de l'évaluation des offres technique et financières .

Le directeur de l'éducation